

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES**

NOMINATIONS

Par décret n° 2005-3072 du 29 novembre 2005.

Les maîtres de recherche agricole dont les noms suivent sont nommés dans le grade de directeur de recherche agricole, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénoms	Affectation	Date de nomination
Lassaâd Lachaâl	Institut national de la recherche agronomique de Tunisie	29 avril 2005
Mohamed Rabel Hajlaoui	Institut national de la recherche agronomique de Tunisie	29 avril 2005
Hafedh Jamil Mellouli	Institut national de la recherche agronomique de Tunisie	2 juin 2005
Othman Jarbouï	Institut national des sciences et technologie de la mer	23 avril 2005
Ridha M'rabet	Institut national des sciences et technologie de la mer	23 avril 2005

Par décret n° 2005-3073 du 29 novembre 2005.

Monsieur Ridha Saâfi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche agricole à l'institut supérieur de pêche et d'aquaculture de Bizerte.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

CESSATION DE FONCTIONS

Par décret n° 2005-3074 du 29 novembre 2005.

Il est mis fin aux fonctions de Madame Najet Sakli Trimech, professeur d'enseignement secondaire, en qualité de chargée de mission auprès du cabinet du ministre de l'environnement et du développement durable à compter du 1^{er} novembre 2005.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DE L'ENERGIE ET DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES**

NOMINATIONS

Par décret n° 2005-3075 du 29 novembre 2005.

Monsieur Ghlam Salem, ingénieur en chef au ministère de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises, est nommé dans le grade d'ingénieur général.

Par décret n° 2005-3076 du 29 novembre 2005.

Monsieur Bejja Dhaou Sadok, ingénieur en chef au ministère de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises, est nommé dans le grade d'ingénieur général.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

DEROGATION

Par décret n° 2005-3077 du 29 novembre 2005.

Il est accordé à Monsieur Chaâbane Ben Abdallah, directeur à la société générale d'entreprises, de matériel et de travaux, une dérogation pour exercer dans le secteur public pour une année à compter du 28 juillet 2005.

**MINISTERE DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT**

Décret n° 2005-3078 du 29 novembre 2005, fixant la liste des activités de petits métiers et de l'artisanat et déterminant les activités dont l'exercice nécessite la qualification professionnelle.

Le Président de la République,
Sur proposition du ministre du commerce et de l'artisanat,

Vu la loi n° 2005-15 du 16 février 2005, relative à l'organisation du secteur des métiers notamment ses articles 2 et 7,

Vu le décret n° 2001-2965 du 20 décembre 2001, fixant les attributions du ministère du commerce,

Vu le décret n° 2001-2966 du 20 décembre 2001, portant organisation du ministère du commerce,

Vu le décret n° 2004-2644 du 10 novembre 2004, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'avis du ministre de l'éducation et de la formation, du ministre de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes, du ministre du développement et de la coopération internationale, du ministre des finances et du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier. - Le tableau ci-joint fixe les activités de petits métiers et de l'artisanat et détermine les activités dont l'exercice nécessite la qualification professionnelle.

Art. 2. - Les ministres du commerce et de l'artisanat, de l'éducation et de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes, du développement et de la coopération internationale, des finances et de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 29 novembre 2005.

Zine El Abidine Ben Ali

ACTIVITES DE PETITS METIERS ET DE L'ARTISANAT	ACTIVITES DONT L'EXERCICE NECESSITE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
ACTIVITES DE PETITS METIERS 1-Activités de métiers de fabrication alimentaire :	
-Mouture et transformation du blé	Nécessite la qualification professionnelle
-Mouture des épices et des fruits secs	Nécessite la qualification professionnelle
-Production des dérivés du lait	Nécessite la qualification professionnelle
-Extraction des huiles végétales	Nécessite la qualification professionnelle
-Torréfaction et monture du café	Nécessite la qualification professionnelle
-Bouanger	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de pâtisserie, sucrerie et biscuits	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication du chocolat	Nécessite la qualification professionnelle
-Transformation et conservation des fruits	Nécessite la qualification professionnelle
-Préparation de boisson sucrée et jus de fruits	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de glaces	Nécessite la qualification professionnelle
-fabrication d'arômes alimentaires	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de confiseries	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de Kâak et assimilés	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de cornets à glace	Nécessite la qualification professionnelle
-Cafetier	Nécessite la qualification professionnelle
-Boucher	Nécessite la qualification professionnelle
-Cuisinier	Nécessite la qualification professionnelle
-Préparateur de restauration rapide	Nécessite la qualification professionnelle
-Transformation et conservation des viandes et poissons	Nécessite la qualification professionnelle
-Extraction des plantes et des fleurs.	Nécessite la qualification professionnelle
2- Activités de métiers de fabrication de matériaux de construction ,de céramique et du verre :	
-Fabrication de charpente pour bâtiment	Nécessite la qualification professionnelle
-Transformation du marbre naturel, production et transformation de marbre artificiel	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication et transformation de plâtre	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de la chaux	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication des dérivés du ciment	Nécessite la qualification professionnelle
-Exploitation de carrière de pierre et de sable	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de carreaux, de tuiles, de briques, de pavés et assimilés	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de verre et produits en verre	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de produits en poterie et céramique	Nécessite la qualification professionnelle

3- Activités de métiers de fabrication du bois, de liège, de halfa et de palme :

-Menuiserie de toutes sortes à l'exclusion de la menuiserie artisanale	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de barques de pêche et composantes	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de jouets et objets d'art en bois	
-Tournage de bois	Nécessite la qualification professionnelle
-Sculpture sur bois	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication et transformation de produits en palme, Halfa, liège, bois et assimilés	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de charrettes	Nécessite la qualification professionnelle

4- Activités de métiers de tissage et de l'habillement :

-filature à l'exclusion de la filature manuelle	Nécessite la qualification professionnelle
-Tissage de coton et de coton mélangé à l'exclusion du tissage manuel	Nécessite la qualification professionnelle
-Tissage de laine et de laine mélangée à l'exclusion du tissage manuel	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de couvertures et d'articles en laine	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication des vêtements à l'exclusion des habits traditionnels	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de chaussettes et assimilés	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de bordures et de tresses	
-Broderie mécanique	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de rideaux à l'exclusion des rideaux traditionnels	Nécessite la qualification professionnelle
-Enroulement de fils en tissage et autres matières sur bobines	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de cordes	
-Fabrication de tricots	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de filets de pêche	Nécessite la qualification professionnelle
-Stylisme et modélisme à l'exclusion des habits traditionnels	Nécessite la qualification professionnelle
-Tailleur	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication des vêtements de sport et de loisir	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de chapeaux.	Nécessite la qualification professionnelle

5- Activités de métiers du cuir et de la chaussure :

-Collecte, conservation et conditionnement de peaux brutes	Nécessite la qualification professionnelle
--	--

-Tannage de cuir et de la pelleterie à l'exclusion du tannage traditionnel	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de chaussures et ses composantes à l'exclusion des celles traditionnelles	Nécessite la qualification professionnelle
-créateur et concepteur de modèles de chaussures	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'articles de maroquinerie	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation des chaussures et des articles de maroquinerie	
-Conditionnement de fourrure	Nécessite la qualification professionnelle
-Coupe et façonnage de cuir et assimilés	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de chaussures orthopédique	Nécessite la qualification professionnelle
-Couture du cuir et de fourrure et assimilés	Nécessite la qualification professionnelle
6-Activités de métiers métalliques, mécaniques et électriques :	
-Construction métallique	Nécessite la qualification professionnelle
-Menuiserie d'aluminium, de fer et assimilés	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication des pièces de rechange	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de machines et d'équipements agricoles	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de machines et d'équipements industriels	Nécessite la qualification professionnelle
- Fabrication de remorques à usage agricole et citernes	Nécessite la qualification professionnelle
- Fabrication de meubles métalliques	Nécessite la qualification professionnelle
- Fabrication d'ustensiles métalliques à usage domestique	Nécessite la qualification professionnelle
-Montage de bicyclettes ordinaires et à moteur	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de moules et modèles	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de clés et de serrures	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'équipements et d'enseignes publicitaires	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de lampes et de lustres	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de pièces électriques	Nécessite la qualification professionnelle
-Gravure et sculpture par des faisceaux lumineux	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication et montage des pièces électroniques	Nécessite la qualification professionnelle
-Ponçage, montage et fraisage (mécanique générale)	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de composants diverses de voitures	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'instruments de pesage et mesure.	Nécessite la qualification professionnelle
-Gravure, perçage, dressage et polissage de métaux.	Nécessite la qualification professionnelle

<u>7-Activités de métiers du papier et d'imprimerie :</u>	
- Fabrication et transformation des papiers et du carton	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication des cahiers et registres	Nécessite la qualification professionnelle
-Capitonnage de couverture de livre	Nécessite la qualification professionnelle
-Reliure	Nécessite la qualification professionnelle
-Impression sur papier	Nécessite la qualification professionnelle
-Machiniste sur film	Nécessite la qualification professionnelle
-Concepteur modéliste d'art graphique	Nécessite la qualification professionnelle
<u>8- Activités de métiers chimiques :</u>	
-Fabrication et distillation de l'eau pour usage des batteries	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de produits cosmétiques	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de savon, de produits de désinfection, de nettoyage et de cirage	Nécessite la qualification professionnelle
-Transformation de cire et fabrication d'articles en cire	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de parfum	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de perruques	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de faux-bijoux et assimilés	
-Teinturerie	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de peinture	Nécessite la qualification professionnelle
-Préparation de couleurs en peinture par l'usage de l'informatique.	Nécessite la qualification professionnelle
<u>9- Activités de métiers de plastique :</u>	
-Transformation de feuilles, matière et poudre de plastique	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de charpentes, portes et fenêtre et autres produits en plastique	Nécessite la qualification professionnelle
-Transformation de film en plastique.	Nécessite la qualification professionnelle
<u>10- Activités de métiers divers :</u>	
-Fabrication d'instruments de musique	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'aquarium	Nécessite la qualification professionnelle
-Conditionnement des éponges	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de craie	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de petits modèles	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de fleurs artificielles	Nécessite la qualification professionnelle
-Activités de photographie, reportage vidéo et d'enregistrement et développement des films	Nécessite la qualification professionnelle
-Tirage des plans d'architecture et de topographie	Nécessite la qualification professionnelle

-Recyclage de matières usagées	Nécessite la qualification professionnelle
11- <u>Activités de métiers d'entretien hygiénique :</u>	
- Esthéticien	Nécessite la qualification professionnelle
-Coiffeur	Nécessite la qualification professionnelle
-Masseur	Nécessite la qualification professionnelle
-Exploitant de bain et assimilés	
12- <u>Activités de métiers d'entretien domestique :</u>	
-Revêtement de sols, de murs	Nécessite la qualification professionnelle
- Lavage du tissage, de moquette, tapis et assimilés	Nécessite la qualification professionnelle
-Nettoyage de locaux à usage d'habitation et d'administration	
-Nettoyage des locaux industriels et hôteliers	Nécessite la qualification professionnelle
-Pressing	Nécessite la qualification professionnelle
13- <u>Activités de prestation de services liés au secteur du bâtiment :</u>	
-Peinture de bâtiment	Nécessite la qualification professionnelle
-Electricité de bâtiment	Nécessite la qualification professionnelle
-Pose de carreaux, de mosaïque et pavage	Nécessite la qualification professionnelle
-Pose de vitres et de cadres	Nécessite la qualification professionnelle
-Etanchéité des toits et murs	Nécessite la qualification professionnelle
-Forage de puits	Nécessite la qualification professionnelle
-Montage de charpentes métalliques	Nécessite la qualification professionnelle
-Maçon	Nécessite la qualification professionnelle
-Coupe, conception et polissage du marbre	Nécessite la qualification professionnelle
-Pose de faux plafonds	Nécessite la qualification professionnelle
14- <u>Activités liées à l'entretien :</u>	
-Réparation d'appareils électriques et électroniques à usage domestique	Nécessite la qualification professionnelle
-Soudure de tous genres	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation et montage de lunettes (à l'exclusion des lunettes médicales)	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation de montres	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation et entretien des équipements sanitaires et de cheminées et fourneaux	Nécessite la qualification professionnelle
-Entretien et réparation électricité autos	Nécessite la qualification professionnelle
-Entretien et réparation mécanique autos	Nécessite la qualification professionnelle

-Tôlerie et peinture autos	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation et entretien de radiateurs	Nécessite la qualification professionnelle
-Tapisserie autos	Nécessite la qualification professionnelle
-Vulcanisateur	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation et entretien des batteries	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation de motocycles	Nécessite la qualification professionnelle
- réparation de cycles	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation d'instruments de pesage et de mesure	Nécessite la qualification professionnelle
-Contrôle et entretien d'équipements anti-incendie	Nécessite la qualification professionnelle
-Lavage de voitures	Nécessite la qualification professionnelle
-Graissage et vidange (mécanique)	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation et montage des para- chocs pour voitures	Nécessite la qualification professionnelle
-Montage et réparation des vitres pour voitures	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation de cardans et amortisseurs pour voitures	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation et entretien de pompe d'injection	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation et entretien d'échappement pour voitures	Nécessite la qualification professionnelle
-Diagnostic des moteurs	Nécessite la qualification professionnelle
-Equilibrage et parallélisme de voitures	Nécessite la qualification professionnelle
-Enroulement de fils de toutes natures sur bobines (électricité)	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation et entretien de postes de radio, téléviseur, vidéo et assimilés	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation des structures des navires	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation et entretien de chauffage central et climatiseurs	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation des réfrigérateurs et des équipements de congélation	Nécessite la qualification professionnelle
-Montage et réparation de matériel électrique d'alarme	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation de la carrosserie de voitures	Nécessite la qualification professionnelle
-Montage et réparation de pompes mécaniques	Nécessite la qualification professionnelle
-Ferrerie à l'exclusion de la ferronnerie traditionnelle	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation et restauration de mobilier antique	Nécessite la qualification professionnelle
-Restauration de tableaux de peinture à l'huile	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation de matériel de musique	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation des appareils médicaux	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation des appareils photographiques	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation et montage de matériels informatiques	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation des appareils de télécommunication	Nécessite la qualification professionnelle
-Montage et réparation d'appareils de réception de Télé-diffusion et de radio-diffusion	Nécessite la qualification professionnelle

-Montage et réparation de serrures et clefs	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation des équipements de bureaux	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation de machines à coudre	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation des appareils de météo	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation des appareils de téléphone mobile	Nécessite la qualification professionnelle
-Montage, réparation et entretien des appareils de taxiphone et téléphone fixe	Nécessite la qualification professionnelle
15- Activités de prestation de services divers :	
-Archivage par l'utilisation des moyens informatiques	Nécessite la qualification professionnelle
-Laminage de métaux, carton et autres produits	Nécessite la qualification professionnelle
-Décoration des maisons, hôtels et locaux administratifs et industriels	Nécessite la qualification professionnelle
-Décoration sur verre	Nécessite la qualification professionnelle
-Impression sur tous supports	Nécessite la qualification professionnelle
-Paysagiste	Nécessite la qualification professionnelle
-Traitement informatique de texte	Nécessite la qualification professionnelle
-Concepteur de programmes et d'applications informatiques	Nécessite la qualification professionnelle
-Collecte de déchets de produits usés en vue de les recycler	

LES METIERS DE L'ARTISANAT	
<u>1-Métiers de tissage :</u>	
-Filature manuelle	Nécessite la qualification professionnelle
-Teinturerie traditionnelle	Nécessite la qualification professionnelle
-Tapis de sol (tapis à points noués, klim, mer goum, grara, Ktif..)	Nécessite la qualification professionnelle
-Tapisserie murale	Nécessite la qualification professionnelle
-Couverture en laine	Nécessite la qualification professionnelle
-Tissage manuel	Nécessite la qualification professionnelle
<u>2- Métiers de l'Habillement :</u>	
-Fabrication de la chéchia	Nécessite la qualification professionnelle
-confection de vêtements traditionnels	Nécessite la qualification professionnelle
-Maille manuelle (dentellerie, tricot, crochet, makhermia..)	Nécessite la qualification professionnelle
-Broderie manuelle	Nécessite la qualification professionnelle
-Passementerie manuelle	Nécessite la qualification professionnelle
-Haute couture	Nécessite la qualification professionnelle
<u>3- Métiers de cuir et de la chaussure :</u>	
-Fabrication de selles et assimilées	Nécessite la qualification professionnelle
-Maroquinerie traditionnelle	Nécessite la qualification professionnelle
-Reliure manuelle	Nécessite la qualification professionnelle
-Broderie manuelle sur cuir	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de la balgha et de chaussures traditionnelles	Nécessite la qualification professionnelle
-Tannage traditionnel	Nécessite la qualification professionnelle
<u>4- Métiers du bois :</u>	
-Menuiserie traditionnelle	Nécessite la qualification professionnelle
-Taille et sculpture sur bois	Nécessite la qualification professionnelle
-Tournage traditionnel	Nécessite la qualification professionnelle
-Ajourage sur bois	Nécessite la qualification professionnelle
-Dorure	Nécessite la qualification professionnelle
<u>5-Métiers des fibres végétales :</u>	
-Tressage	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'articles en osier	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'articles en liège	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'articles en rotin	Nécessite la qualification professionnelle

-Fabrication d'articles en fibres fines	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'articles en luffa	Nécessite la qualification professionnelle
6-<u>Métiers d'orfèvrerie et d'argenterie :</u>	
-Fabrication de bijoux	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'articles en argent	Nécessite la qualification professionnelle
-Ciselure des bijoux et d'argenterie	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'objets en corail	Nécessite la qualification professionnelle
-Ciselage et montage de pierres précieuses	Nécessite la qualification professionnelle
7-<u>Métiers de métaux :</u>	
-Fabrication d'objets métalliques sculptés, mélangés, ciselés, ajourés, martelés et émaillés	Nécessite la qualification professionnelle
-Ferronnerie d'art	Nécessite la qualification professionnelle
-Armurier	Nécessite la qualification professionnelle
-Tournage traditionnel des métaux	Nécessite la qualification professionnelle
-Plomberie traditionnelle	Nécessite la qualification professionnelle
8- <u>Métiers de l'argile et de la pierre :</u>	
-Poterie artisanale	Nécessite la qualification professionnelle
-Céramique traditionnelle	Nécessite la qualification professionnelle
-Taille et sculpture sur pierres	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de bibelots en pierres	Nécessite la qualification professionnelle
-Taille et sculpture sur plâtre	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de bibelots en plâtre	Nécessite la qualification professionnelle
-Mosaïque	Nécessite la qualification professionnelle
- Taille et sculpture sur marbre	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de bibelots en marbre ou en poudre de marbre	Nécessite la qualification professionnelle
-Brique traditionnelle	Nécessite la qualification professionnelle
-Tuile traditionnelle	Nécessite la qualification professionnelle
9- <u>Métiers de verres :</u>	
-Fabrication d'objets en pâte de verre	Nécessite la qualification professionnelle
-Verre soufflé	Nécessite la qualification professionnelle
-Taille et sculpture sur verre	Nécessite la qualification professionnelle
10- <u>Métiers Divers :</u>	
-Peinture et décoration sur tous supports	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de cages traditionnelles	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'instruments traditionnels de musique	Nécessite la qualification professionnelle
-Calligraphie	Nécessite la qualification professionnelle

-Fabrication d'objets en cire	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de cadres	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de tamis	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de parfums	Nécessite la qualification professionnelle
-Revêtement et Tapisserie de tous genres	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de bat et d'étriers	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'articles décoratifs	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de bibelots manuels	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication artisanale de jouets et de poupées	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de lampes (lanternes) de tous genres	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de l'argila (chicha)	Nécessite la qualification professionnelle
-Réparation d'articles artisanaux	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication d'articles en ambre	Nécessite la qualification professionnelle
-Matelassure manuelle	Nécessite la qualification professionnelle
-Distillation artisanale de plantes et fleurs	Nécessite la qualification professionnelle
-Fabrication de confiserie traditionnelle	Nécessite la qualification professionnelle
- Fabrication artisanale de produits alimentaires	Nécessite la qualification professionnelle
-Damasquinage de tous genres	Nécessite la qualification professionnelle

MINISTÈRE DU TRANSPORT

Décret n° 2005-3079 du 29 novembre 2005, fixant la liste des matières dangereuses qui sont transportées par route obligatoirement sous le contrôle et avec l'accompagnement des unités de sécurité.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre du transport,

Vu la loi n° 97-37 du 2 juin 1997, relative au transport par route des matières dangereuses et notamment son article 11,

Vu le décret n° 75-342 du 30 mai 1975, fixant les attributions du ministère de l'intérieur, tel que modifié par le décret n° 2001-1454 du 15 juin 2001,

Vu le décret n° 86-863 du 15 septembre 1986, fixant les attributions du ministère du transport,

Vu le décret n° 2000-439 du 14 février 2000, fixant la liste des matières dangereuses qui sont transportées par route obligatoirement sous le contrôle et avec l'accompagnement des unités de sécurité, tel qu'il a été complété par le décret n° 2000-2890 du 7 décembre 2000,

Vu l'avis du ministre de l'intérieur et du développement local, du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, du ministre de l'environnement et du développement durable, du ministre de la santé publique et du ministre de l'industrie et de l'énergie et des petites et moyennes entreprises,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier. - Les matières dangereuses qui sont transportées par route obligatoirement sous le contrôle et avec l'accompagnement des unités de sécurité sont :

1- les matières et objets explosifs et explosibles de la classe 1,

2- les matières radioactives de la classe 7 dont l'activité dépasse 3,7 multiplié par 10 puissance 10 (10¹⁰) kilobecquerel (kBq) (l'équivalent de 1000 curies).

3- les matières corrosives de la classe 8 figurant au tableau annexé au présent décret, et ce, lorsque la quantité transportée de la ou des matières figurant au tableau précité dépasse 500 kg.

Art. 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées et notamment le décret n° 2000-439 du 14 février 2000, tel qu'il a été complété par le décret n° 2000-2890 du 7 décembre 2000.

Art. 3. - Les ministres du transport, de l'intérieur et du développement local, de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement durable, de la santé publique, de l'industrie et de l'énergie et des petites et moyennes entreprises, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 29 novembre 2005.

Zine El Abidine Ben Ali